

UNION DES CONSIGNATAIRES ET ARMATEURS DE COTE D'IVOIRE
(UCACI)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE



DATE ET HEURE : LUNDI 31 JANVIER 2022 A 10H

**LIEU : SALLE DE L'AUDITORIUM DU 6^È ETAGE - DIRECTION GENERALE DU PORT AUTONOME
D'ABIDJAN**

ORDRE DU JOUR

A. PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL DE L'EXERCICE 2021

B. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2021

C. PRÉSENTATION DES PROJETS DE BUDGET DE L'EXERCICE 2022



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU LUNDI 31 JANVIER 2022

A. PRESENTATION DU RAPPORT MORAL A MI PARCOURS DE L'EXERCICE

Le mandat en cours du Président couvrant la période de mai 2021 à mai 2023, la présente Assemblée Générale consistera en la présentation d'un rapport moral faisant le point des activités menées par le Bureau Exécutif depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du mois de mai 2021 avant de s'appesantir sur la présentation des comptes et budgets de l'association.

Toutefois, en l'absence du président excusé pour diligence particulière, il est revenu à la Vice-présidente de l'UCACI, Madame Isabelle GUESSENND, le soin après vérification du quorum et conformément à l'ordre du jour, de conduire les travaux de l'Assemblée Générale ordinaire qui a pu ainsi, délibérer valablement.

I. L'enregistrement du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2021

A titre d'information, le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2021, tel que transmis aux membres le 03 juin 2021, a fait l'objet d'enregistrement.

II. La réunion du lundi 08 février 2021 relative à la création d'une commission « conteneurs »

En présence du Président de l'UCACI, s'est tenue au siège de MSC CI, une réunion de cadrage pour la création d'une Commission Technique « Conteneurs », tirant argument de ce que le trafic conteneurisé représente aujourd'hui, plus de 70% du volume des marchandises générales déchargées et embarquées dans nos ports.

S'agissant de l'éligibilité à la qualité de membre de cette commission, deux critères ont été retenus, à savoir :

- Celui d'armateurs opérant des conteneurs,
- Et à ce titre, celui de consignataire agissant dans le port en qualité de « Owner's Representative », c'est-à-dire de représentant salarié direct de l'armateur, toute dérogation à cette règle devant faire l'objet d'approbation préalable des membres.

Un accent tout particulier a par ailleurs été mis sur une autre attribution de cette commission, celle de l'élaboration de fiches de communication à l'endroit des autorités et institutions nationales, pour une meilleure appréciation de l'impact économique et financier du secteur d'activité qu'est le nôtre dans l'économie nationale en termes de produit intérieur brut (PIB), toutes choses nécessitant par ailleurs, la mise en place d'un Secrétariat Exécutif au sein de l'UCACI.



III. **La mise en œuvre des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du lundi 31 Mai 2021**

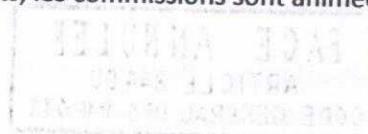
Prenant le relai de ce dossier de création d'une Commission « Conteneurs » par les consignataires opérateurs de conteneurs, l'Assemblée Générale Ordinaire du lundi 31 mai 2021 décide de la généralisation de la pratique des Commissions Techniques, s'appuyant sur l'article 21 des statuts de l'UCACI qui stipule que, « sous le contrôle du Bureau Exécutif, des réunions techniques peuvent se tenir dans le cadre de Commissions Techniques ad hoc ou permanentes, créées par le Bureau Exécutif avec des compétences bien définies ».

L'analyse de cette requête va conduire le Bureau Exécutif à décider de confier désormais à cinq Commissions techniques, des sujets d'une pertinence avérée, initialement dévolus toujours selon l'article 21 des statuts de l'UCACI, à des Conseillers techniques de branches, donnant ainsi naissance aux commissions techniques suivantes :

- La Commission Technique « Conteneurs » pour le trafic conteneur ;
- La Commission Technique « Conventionnel et vrac sec » pour le trafic conventionnel et vrac sec ;
- La Commission Technique « Pêche » pour le trafic à la pêche ;
- La Commission Technique « Pétrole et gaz » pour le trafic pétrole et gaz ;
- La Commission Technique « Fruits et denrées périssables » pour le trafic fruits et denrées périssables, en raison pour cette dernière, de l'existence d'un terminal fruitier.

Toujours selon l'article 21 des statuts, les commissions sont animées par :

- 1 Président
- 1 Rapporteur
- Et des Membres.



Elles ont à charge dans leur branche respective de métier, de relever les difficultés, d'en saisir le Bureau Exécutif, de les examiner et faire des propositions de solutions au Bureau Exécutif.

Enfin, pour la constitution des cinq Commissions Techniques créées ci-dessus, il est rappelé que les membres doivent s'inscrire à raison d'une personne par société et dans la commission conforme à leur branche d'activité.

Après les inscriptions, il est confié à chaque commission, le soin de procéder en son sein, à :

- L'élection de son Président par les membres,
- La désignation de son Rapporteur
- Et la communication des résultats du scrutin pour la désignation du Président de la Commission.

A ce jour, seule une commission, la Commission Technique « Conteneurs » a désigné son Président.

Les autres commissions sont donc invitées à en faire autant.



A noter ici que l'élaboration des rapports des travaux du Bureau Exécutif et de l'Assemblée Générale reste du ressort du Secrétaire Général et du Secrétaire Général Adjoint, ceux-ci pouvant, en accord avec le Président du Bureau Exécutif, recourir à l'appui du Secrétaire Exécutif en cas de besoin.

De même, le rapport des travaux des Commissions Techniques relevant du Rapporteur de la Commission, ceux-ci peuvent aussi, en accord avec le Président du Bureau Exécutif, recourir à l'appui du Secrétaire Exécutif.

Le Secrétaire Exécutif est un salarié de l'UCACI qui vient d'être recruté pour compter du 1^{er} janvier 2022.

A ce jour, le point des inscriptions des membres au sein des différentes commissions techniques reste le suivant :

- CT Conteneur : 10 membres,
- CT Fruits & Denrées Périssables : 02 membres,
- CT Conventionnel & Vrac Sec : 11 membres,
- CT Pêche : 05 membres,
- CT Pétrole & Gaz : 04 membres.



Il convient à ce stade de rappeler aux différentes commissions, qu'elles se doivent de procéder à l'élection de leur Président et à l'adoption d'un chronogramme d'actions à soumettre à l'appréciation du Bureau Exécutif, devant guider leurs travaux.

Notons que des intérêssements sont prévus pour la participation des membres aux travaux des commissions, étant entendu que chaque entreprise membre d'une commission ne peut être représentée aux sessions que par une seule personne.

Le projet de règlement intérieur qui va régir la vie des Commissions Techniques reste à finaliser.

IV. La mise en œuvre de la résolution n° 3 de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'UCACI du lundi 31 mai 2021

Il est acté par cette résolution et en accord avec la tutelle, que des émoluments soient dévolus au Président de l'UCACI, prenant appui sur les dispositions de la circulaire n° 001-2011 du 15 juillet 2011, relatives à l'harmonisation des conditions de service et de rémunération des dirigeants sociaux, de même que des appuis financiers aux Commissions Techniques pour la réalisation des objectifs qui leurs sont assignés.

Il a également été acté les propositions :

- D'allocation d'une indemnité mensuelle au Président de l'UCACI, assortie d'avantages matériels dont véhicule de fonction et d'une couverture d'assurance maladie pour le personnel de l'UCACI ;
- D'appui financier aux Commissions Techniques pour la réalisation des objectifs qui leurs sont assignés.

Il est proposé ici que ces décaissements, de même que les salaires du personnel soient pris en charge par les fonds mis à la disposition de l'UCACI par la DGAMP, en application des dispositions de l'arrêté interministériel n° 1185/MAM/MEF/MBPE du 29 décembre 2020, portant modalités de recouvrement et de répartition des droits de trafic maritime en Côte d'Ivoire.

Rappelons que cet arrêté octroie en son article 3, à l'UCACI et à la FEDERMAR, 3% des 90% des montants revenant à la Côte d'Ivoire, en vue de programmes de renforcement des capacités des acteurs du secteur et de recherche de stages embarqués au profit des élèves sortis de l'ARSTM ainsi que des cadres de l'Administration maritime.

A cet effet, est décidé de la création d'une Commission spéciale dite Commission « Renforcement des capacités », composée des Présidents, Vice-présidents de l'UCACI et des Conseillers spéciaux du Président.

Ces fonds prendront ainsi en compte, les émoluments du Président de l'UCACI de même que les salaires de l'Assistant du Président et du Secrétaire Exécutif de l'UCACI, ce dernier venant d'être embauché pour compter du 1^{er} janvier 2022.

V. Le point de la rencontre du vendredi 12 mars 2021 sur l'analyse et l'organisation fonctionnelle d'un Comité Technique en charge du suivi de l'implémentation des modules PCS du GUCE.

Le vendredi 12 mars 2021, s'est tenue au siège de l'UCACI, une séance de travail regroupant Mr Lassiné SIDIBE (GUCE CI), Commissaire Mamadou DOSSO (UCACI) et Mr Apollinaire AKA, IT Manager CMA CGM (point focal UCACI de ce projet), qui a eu pour objet, l'analyse et l'organisation fonctionnelle d'un Comité Technique en charge du suivi de l'implémentation des modules PCS du GUCE.

Au cours de la rencontre, il est convenu de mettre en place un groupe de travail pour veiller au respect des règles de déploiement et de facilitation des échanges avec les acteurs ou groupes d'acteurs représentés sur la plateforme, pour un meilleur paramétrage de l'outil.

A cette occasion, GUCE CI s'est fait fort de réunir au sein de ce comité, tous les acteurs et administrations (PAA, PASP, DOUANES, DGAMP, Abidjan Terminal, EOLIS, Terminal de San Pedro et UCACI) intervenant dans le PCS avec l'appui des ministères de tutelles du Commerce et du Transport.

Cette rencontre aura permis, par la prise de la note circulaire du DG PAA N° 140 du 30 juin 2021, d'harmoniser à 08 jours, le délai de dépôt des manifestes.

VI. L'Application de la note circulaire du DG PAA N° 140 du 30 juin 2021

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la note circulaire n° 140/DGPAA/DSIN/MS/KAM du 30 juin 2021 de la Direction Générale du Port Autonome d'Abidjan, une séance de travail s'est tenue le lundi 19 juillet 2021 entre GUCE CI et le Port Autonome d'Abidjan aux fins de lancer les activités du Point de Contrôle Physique des demandes d'entrée et de sortie des navires pour le démarrage des modules PCS du GUCE.



Ainsi, conformément aux dispositions de la note circulaire précitée, il fut procédé :

- Du 19 au 25 juillet 2021, à une période de sensibilisation des consignataires à l'utilisation du module e-Voyage du GUCE lors des conférences portuaires journalières ;
- Et à partir du lundi 26 juillet 2021, au contrôle effectif des demandes d'entrées et de sorties, déposées à la Capitainerie du Port Autonome d'Abidjan par les consignataires. Ce contrôle prend pour repère la présence d'un numéro d'identification GUCE sur lesdites demandes, qui matérialise ainsi l'arrivée et le départ du navire dans le GUCE, faute de quoi, l'entrée ou la sortie du navire ne saurait être confirmée par la capitainerie du port.

VII. Le projet du Plan d'Intervention d'Urgence de Santé Publique (PIUSP)

Les 09 et 10 mars 2021, sur invitation par courrier du 04 mars 2021 du Directeur Général du Port Autonome d'Abidjan (PAA), l'UCACI a pris part, à la salle de réunion TAGLIANTE SARASSINO de l'Institut

National de l'Hygiène Publique (INHP) de Treichville, à un Groupe Technique de Travail (GTT) initié par cet Institut en collaboration avec la Direction Générale du Port Autonome d'Abidjan aux fins de conduire à l'élaboration d'un Plan d'Intervention d'Urgence de Santé Publique (PIUSP) et ceci, en vue de se conformer aux dispositions du Règlement Sanitaire International (RSI) 2005.

Aux termes de cette première phase des travaux consacrée à la revue documentaire du draft dit 0 de ce plan, une deuxième phase a, quant à elle, consisté en la tenue à Grand Bassam du 15 au 19 mars 2021, d'un Atelier d'Elaboration du PIUSP, consacré à :

- La revue documentaire du draft 1 de ce plan à travers un fichier, dit « projet de plan d'urgence du PAA »,
- La lecture suivie de modification de ce draft.

Ce draft 1 modifié au cours des travaux a été soumis à l'appréciation des autorités de tutelle, à savoir le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et le Ministère des Transports avant finalisation du plan.

Notons qu'à la séance d'ouverture des travaux de Grand Bassam, le Président de l'UCACI s'est vu confier la présidence de l'Atelier, en plus de celle du Groupe Technique de Travail n° 1.

Il convient de souligner ici que pour ce qui est du rôle du consignataire dans la gestion d'une alerte sanitaire de ce type à bord d'un navire, ce dernier est, en sa qualité de représentant légal de l'armateur, celui qui reçoit le premier, l'alerte venant du Commandant du navire.

Il a ainsi le devoir de relayer immédiatement l'alerte, qu'elle soit avérée ou pas, au Commandant du Port dans le cadre de la cellule dite « d'alerte ».

Dans le même temps, il revient au consignataire, le soin d'informer le représentant local du P & I club (Protection and Indemnity club) du navire.



Notons enfin que le soin de déterminer la nature réelle du ou des cas détectés à bord revient aux services médicaux, seuls compétents en la matière.

Ainsi, une fois saisi par le consignataire du navire, le Commandant du Port active la cellule de crise à travers la saisine de l'Institut National de l'Hygiène Publique (INHP), point focal du RSI (Règlement Sanitaire International) en Côte d'Ivoire.

Les compétences de la cellule de crise, ainsi que sa composition et ses attributions sont établies et connues d'avance des acteurs.

Notons enfin que le consignataire du navire fait partie de la cellule de crise qui se réunit sous la conduite de l'INHP, point focal RSI en Côte d'Ivoire.

La cellule se réunit dans les locaux de la Capitainerie du Port, dans le cadre d'un déroulé préétabli par le Plan d'Intervention d'Urgence de Santé Publique (PIUSP), allant de :

- De l'identification des cas suspects, avérés ou pas,
- A l'acheminement des cas avérés vers un centre de santé approprié, la désinfection des cabines à bord et l'enlèvement des déchets médicaux.

VIII. La préparation de l'annexe fiscale 2022

Suite au retour du Directeur Général des Impôts quant au courrier de l'UCACI relatif à la demande d'éligibilité des consignataires de navires et agents maritimes à l'exemption à la taxe sur la valeur ajoutée de leurs prestations à l'exportation ou assimilées, comme c'est le cas pour les consignataires d'aéronefs et agents aériens au titre de l'article 357 alinéa 7-k du code général des impôts, une séance de travail a eu lieu le jeudi 06 mai 2021 à la Direction Générale des Impôts au 11^è étage de la Tour E au plateau, entre la Direction Générale des Impôts et le Président de l'UCACI, accompagné à l'occasion, de deux représentants de Grimaldi Côte d'Ivoire, initiatrice de la requête.

Aux termes de la rencontre, les représentants de la Direction Générale des Impôts (DGI) ont souhaité recevoir une proposition écrite de l'UCACI quant à sa requête consistant en l'exonération à la TVA « des opérations des consignataires de navires et agents maritimes à l'exportation », à l'instar de ce qui se fait à l'export pour les « opérations des consignataires d'aéronefs et agents aériens ».

Aussi, la demande de l'UCACI s'est traduite dans son courrier du vendredi 07 mai 2021 adressé au Directeur Général des Impôts, proposant en un point d), le rajout à l'article 357-5 du code général des impôts, de l'exemption à la TVA des opérations à l'exportation des consignataires de navires et agents maritimes, toutes choses reprises aujourd'hui dans l'Annexe fiscale à la loi de Finances n°2021-899 du 21 décembre 2021, portant Budget de l'Etat pour l'année 2022.

Notons enfin pour la gouverne des membres, que cette nouvelle Annexe fiscale fait mention à son article 383 modifié, des modalités actuelles de remboursement des crédits de TVA.



IX. L'invitation à la séance de travail du jeudi 17 juin 2021

Sur invitation du Ministère des Transports, l'UCACI a pris part le jeudi 17 juin 2021, à une séance de travail convoquée par le Ministère de l'Economie et des Finances en vue de l'examen d'un projet de décret fixant les modalités d'ouverture, de fonctionnement, de contrôle et de clôture des comptes d'escale et comptes courants d'escale des navires étrangers dans un port de Côte d'Ivoire, de même que pour les navires d'armements ivoiriens opérant dans un port étranger.

Cette séance d'information a regroupé outre les représentants de ce Ministère, ceux du Ministère des Transports et du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre des Transports chargé des Affaires Maritimes, de la DGAMP et de l'UCACI, à l'effet d'examiner ledit projet de décret.

Y ont été associées, les directions financières de nos entreprises membres qui furent invitées à faire parvenir au plus tard le mardi 22 juin 2021 leurs observations sur le projet de décret.

Celles-ci auront essentiellement porté sur les notions de compte d'escale et de comptes courants d'escales, venant préciser le contenu de chacune de ces notions, la première se référant à une escale ponctuelle d'un navire quand la seconde récapitule les comptes d'escales de plusieurs navires d'un même armateur, mis bout à bout sur une période donnée.

A ce jour, une dernière rencontre prévue se tenir avec le Finex (Ministère de l'Economie et des Finances) pour finaliser le projet du nouveau décret sur le compte d'escale des navires, n'a pu se tenir.

X. Le compte rendu de la 1^{ère} rencontre préventive du comité technique du PCS le 21/07/2021

Le mercredi 21 juillet 2021, s'est tenue dans les locaux de la société GUCE – CI, la première réunion du Comité Technique d'Implémentation du PCS (Port Community System), sous la présidence de Monsieur AKRE Abo, Conseiller Technique du Directeur Général du Commerce Extérieur et Président du Comité.

A l'entame des travaux, le Président de séance a, après les civilités d'usage, présenté le contexte de la réunion et soumis à l'approbation des participants, l'ordre du jour qui a été adopté en l'état.

1. Présentation des missions du Comité Technique d'Implémentation du PCS

Les principales missions assignées au Comité Technique sont libellées comme suit :

- Collecter les informations métiers et procédures nécessaires pour le paramétrage des différents modules du PCS ;
- Faciliter les échanges avec les acteurs pour les besoins de validation ;
- Veiller à l'exécution des actions selon le planning d'implémentation ;
- Accompagner les acteurs aux changements ;
- Sensibiliser les acteurs ;
- Autres actions nécessaires.

2. Présentation et validation du calendrier prévisionnel des rencontres du Comité Technique

Une revue du calendrier des réunions du Comité proposé par GUCE – CI a été faite.



Il en ressort que seules deux (02) rencontres du Comité doivent se tenir en présentiel, respectivement celle du jour tenue à Abidjan, puis celle de San – Pedro sur la période d'août à septembre 2021, les autres réunions étant sensées se dérouler par visioconférence.

3. Présentation des modules du PCS, planning de déploiement, blocages et attentes des acteurs

Les différents modules du PCS ont été présentés.

Ce sont notamment les modules :

- e – Voyage,
- e – Manifeste,
- e – Mouvement,
- e – Release,
- e – Payment,
- e – Booking,
- la gestion des statistiques.

Leur calendrier de déploiement a été présenté, de même que les difficultés déjà rencontrées dans la mise en œuvre du projet ont été exposées.

Il s'agit notamment des problèmes de :

- Lenteur liée au faible débit de la connexion internet,
- Délais non harmonisés de dépôts des manifestes,
- Vétusté des équipements et installations techniques de certains usagers,
- Inadaptation des formats des fichiers de transmission des données et/ou impossibilité d'interfaçage entre le GUCE et les systèmes informatiques de la plupart des utilisateurs.

L'accent a alors été mis sur le rôle important que le Comité doit pouvoir jouer pour lever les difficultés, tant au niveau des acteurs en général qu'au sein de chacune des structures représentées.

Au fil des présentations, GUCE – CI a répondu à un bon nombre de préoccupations de l'auditoire, prenant ainsi en compte, les observations et suggestions faites par les participants.

Aux termes des échanges qui ont suivi, les points et les diligences ci – après ont été retenus, conduisant pour GUCE CI à :

- Finaliser tous les modules PCS à l'import avant le 31 décembre 2021, le volet export étant prévu au plus tard dans le courant du premier trimestre 2022,
- Amener par le Comité, tous les opérateurs à utiliser les modules PCS du GUCE.

Aussi, GUCE – CI a été appelé à proposer à :

- l'endroit des membres de l'UCACI, un draft de courrier à la signature du Président du Comité Technique, les invitant à soumettre désormais par le GUCE toutes les informations requises dans le cadre général de l'implémentation des modules PCS.
- Un nouveau calendrier des réunions ayant retenu que les mercredis en matinée conviendraient plus que les jeudis initialement proposés par GUCE – CI.



Il est également convenu, la première séance s'étant tenue sans la présence de la douane, que le Président du comité prenne attache avec la Direction Générale des Douanes aux fins de leur participation effective à ces travaux.

Sur ce point et au chapitre des divers, il est indiqué que les structures composant le Comité soient représentées par deux membres, de sorte qu'en cas d'empêchement de l'un, le membre présent puisse partager les informations avec son binôme.

Les points à l'ordre du jour ayant ainsi été épuisés, le Président du Comité, après un bref récapitulatif a remercié les participants, puis a levé la séance à 12 heures 56 minutes.

XI. La collecte d'information dans le cadre du projet d'interfaçage du GUCE avec les systèmes partenaires - consignataires

Une séance de travail s'est tenue le jeudi 18 novembre 2021 entre GUCE – CI et l'UCACI, relativement aux types de fichiers utilisés par les consignataires dans leur système pour l'enregistrement des manifestes au GUCE, à savoir, ceux dont :

- Les systèmes sont capables de générer des fichiers de type « EDIFACT »,
- Les systèmes sont capables de générer des fichiers de type « XML »,
- Les systèmes ne sont pas capables de générer des fichiers, ni de type « EDIFACT », ni de type « XML ».

Aussi, en vue de prévenir les difficultés que pourraient rencontrer les consignataires dans l'édition de leurs manifestes et à la demande de l'UCACI, trois groupes de travail ont été mis en place, qui se sont successivement réunis avec GUCE CI à son siège social sis au Boulevard VGE.

Ces réunions se sont tenues respectivement :

- Le mercredi 01/12/21 à 15 h pour les consignataires utilisant un système capable de générer des fichiers de type « EDIFACT »,

Le vendredi 03/12/21 à 15 h pour les consignataires utilisant un système capable de générer des fichiers de type « XML »,

- Et le vendredi 10/12/21 à 15 h pour les consignataires dont les systèmes sont incapables de générer des fichiers de type « EDIFACT » et de type « XML ».

XII. La collecte d'information dans le cadre du projet d'interfaçage du GUCE avec les systèmes partenaires - consignataires

A la faveur d'une étude sollicitée en août 2021 auprès de l'UCACI par le Cabinet de Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie, il a été procédé à une évaluation des applications informatiques disponibles chez les différents consignataires, susceptibles de conduire à une réduction du temps de passage portuaire de la marchandise par le biais de la digitalisation de nos processus métiers.



Cette analyse aura conduit, en accord avec GUCE CI, à procéder à un inventaire des systèmes électroniques de transmission dont disposent les différents consignataires, capables d'interagir avec ceux du GUCE en matière d'enregistrement des manifestes, des bons à délivrer des marchandises et des « bookings ».

Sur cette base, une série de trois rencontres a eu lieu à la demande de l'UCACI, les 1^{er}, 08 et 10 décembre 2021 avec chacun des trois groupes de consignataires mentionnés ci-dessus.

➤ **Pour les 12 consignataires dont les systèmes sont capables de générer des fichiers de types « EDIFACT »**

Ils se répartissent comme suit en termes de connectivité avec les différentes applications du GUCE :

- 10 sur les 12 consignataires disposent de l'application CUSCAR pour l'enregistrement des manifestes,
- 10 sur les 12 disposent de l'application COREOR pour l'enregistrement des « bons à délivrer marchandises »,
- 11 sur les 12 disposent de l'application COPARN pour l'enregistrement des « bookings ».

➤ **Pour les 24 consignataires dont les systèmes sont capables de générer des fichiers de type « XML »**

Ici, la répartition se présente comme suit :

- 24 sur les 24 disposent de l'application XML « manifestes » pour l'enregistrement des manifestes au GUCE,
- 09 sur les 24 disposent de l'application XML « BAD » pour l'enregistrement des « bons à délivrer » au GUCE,
- 12 sur les 24 consignataires disposent de l'application XML « bookings » pour l'enregistrement de leurs « bookings » au GUCE.

➤ **Pour les 10 consignataires dont les systèmes ne sont pas capables de générer des fichiers de type « EDIFACT » et de type « XML ».**

Ceux- ci n'étant pas capables d'interchanger avec le système du GUCE, ni pour le manifeste, ni pour le bon à délivrer, ni pour l'enregistrement des bookings, ces derniers n'ont pour l'heure, d'autres ressources que de recourir aux unités banalisées du GUCE.

Enfin, il convient de noter qu'au cours de ces trois rencontres organisées chez GUCE-CI avec chacun de ces trois groupes de consignataires, quelques préoccupations d'ordre technique ont pu être évoquées par les consignataires, qui font l'objet d'analyse par GUCE-CI.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale de l'union des Consignataires et Armateurs de côte d'ivoire (UCACI), réunie en session ordinaire le Lundi 31 Janvier 2022 à l'Auditorium du Port Autonome d'Abidjan, après avoir entendu lecture du rapport moral présenté par le Bureau exécutif sur les activités menées depuis ses assises du Lundi 31 Mai 2021, approuve à l'unanimité ledit rapport.



B. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2021

Cette présentation va s'opérer à travers l'examen de l'exécution du budget de fonctionnement de l'exercice et aussi, de celui du budget associatif comportant deux volets, le budget FEDERMAR et le budget FONASBA.

I. Le rapport financier de l'exercice 2021

La situation financière de l'UCACI pour l'exercice 2021 prend en compte, la somme de 4 180 770 F CFA correspondant au solde de clôture de l'exercice 2020.

Les cotisations perçues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, d'un montant de 26 400 000 F CFA se répartissent aux registres comme suit :

- 300 000 F CFA de droits d'adhésion UCACI
- 500 000 F CFA de cotisation annuelle 2017
- 1 000 000 F CFA de cotisations annuelles 2018
- 2 435 000 F CFA de cotisations annuelles 2019
- 6 000 000 F CFA de cotisations annuelles 2020
- 11 500 000 F CFA de cotisation annuelle 2021
- 105 000 F CFA de cotisation FONASBA 2017
- 40 000 F CFA de cotisations FONASBA 2018
- 225 000 F CFA de cotisations FONASBA 2019
- 465 000 F CFA de cotisation FONASBA 2020
- 1 555 0000 F CFA de cotisation FONASBA 2021
- 65 000 F CFA de cotisations FEDERMAR 2018
- 130 000 F CFA de cotisations FEDERMAR 2019
- 650 000 F CFA de cotisations FEDERMAR 2020
- 1 430 000 F CFA de cotisation FEDERMAR 2021 ;

Se récapitulant entre :

- 300 000 F CFA de droits d'adhésion
- 21 435 000 F CFA de cotisations annuelle UCACI
- 2 390 000 F CFA de cotisation FONASBA
- 2 275 000 F CFA de cotisations FEDERMAR.

Tenant compte d'un solde budgétaire de l'exercice 2020 de 4 180 770 F CFA et de 26 400 000 F CFA de cotisations perçues en 2021, c'est donc avec un solde théorique de 30 580 770 F CFA qu'aura démarré l'exercice 2021.

Notons cependant que des arriérés de cotisations annuelles, destinées au financement du budget de fonctionnement de l'UCACI s'établissent à ce jour à la somme de 29 615 000 F CFA, se répartissant entre :

- 2 420 000 F CFA pour l'exercice 2017
- 3 130 000 F CFA pour l'exercice 2018
- 4 985 000 F CFA pour l'exercice 2019
- 7 470 000 F CFA pour l'exercice 2020
- 11 610 000 F CFA pour l'exercice 2021 ;



II. La réalisation du budget de fonctionnement de l'exercice 2021

Au total, le montant des cotisations perçues au titre de l'exercice 2021, qu'il s'agisse des cotisations annuelles, des cotisations FONASBA ou des cotisations FEDERMAR, s'est établi à un montant de 30 580 770 FCFA comme indiqué plus haut.

Le budget de fonctionnement de l'UCACI pour l'exercice 2021, destiné à couvrir les charges d'exploitation a été adopté quant à lui, pour un montant de 18 473 000 FCFA (annexe I Budget Prévisionnel 2021).

Cependant, à l'exécution de ce budget, l'achat de matériels informatiques s'est avéré nécessaire pour le bureau du Président ainsi que celui du Secrétaire Exécutif qui devait être recruté.

Ces achats non budgétisés ont consisté en ceux de :

- 01 Ordinateur Complet core i 3 HP (Président),
- 01 Ordinateur Complet core i 3 HP + 01 Clé wifi pour internet (bureau Secrétaire Exécutif),
- 04 Licences Windows & Office pour 04 postes ;

le tout pour le prix de 1 515 000 F CFA.

Partant d'un budget prévisionnel de 18 473 000 F pour l'exercice 2021 et prenant en compte l'achat du matériel informatique suscité, le budget de l'exercice 2021 se réalise ainsi pour la somme de 19 455 431 F CFA, en hausse de 982 431 F CFA, soit + 5,10% par rapport aux 18 473 000 F CFA prévus au budget.

Il faut noter que les 1 515 000 FCFA correspondant au coût d'achat du matériel informatique ne sont pas à considérer comme un supplément sur le budget prévisionnel qui est de 18 473 000 FCFA.

En recettes et partant d'un montant de cotisations annuelles de 30 580 770 F, celles-ci auront permis de faire face à des charges d'exploitation, d'un montant de 19 455 431 F CFA, financées à raison de :

- 18 146 431 F CFA financés sur le compte bancaire,
- et 1 309 000 F CFA financés sur la caisse d'avance ;

laissant en caisse d'avance, un solde en fin d'exercice de 93 745 F CFA sur les 1 402 745 F CFA d'approvisionnement de caisse, prélevés à partir du compte bancaire.

Aux 19 455 431 F CFA de charges d'exploitation mentionnés ci-dessus, viennent s'ajouter, toujours au titre de l'exercice 2021, des charges hors « exploitation » d'un montant de 5 728 723 F CFA se décomposant comme suit :

- 59 400 F d'agios bancaires
- 2 500 000 F de cotisations FEDERMAR
- 1 760 943 F de cotisations annuelles 2020 - 2021 FONASBA par virement bancaire
- 63 380 F de frais de transfert cotisations FONASBA



- 895 000 F de dons et actions humanitaires
- 350 000 F de frais du voyage
- 100 000 F Reliquat de prêt accordé à l'Assistant.

Ajoutant à ces 5 728 723 F CFA de charges hors exploitation, 19 455 431 F CFA de charges d'exploitation, voir ci-dessus, c'est donc un total charges de 25 184 154 FCFA que l'on enregistre au titre de l'exercice 2021 (voir annexe II – Budget réalisation Exercice 2021).

Enfin, partant d'un solde de démarrage de l'exercice 2021 de 30 580 770 F CFA constitué de :

- 4 180 770 F CFA de solde de clôture 2020 et
- de 26 400 000 F CFA de cotisations,

L'exercice 2021 clôture ainsi dans nos livres, à la somme de 5 122 605 F CFA.

Ajoutant à ces 5 122 605 F CFA de solde de clôture de l'exercice 2021, 93 745 F CFA de solde de caisse d'avance, le solde final dans nos livres s'établit alors à la somme de 5 216 350 F CFA contre 5 277 060 F CFA au relevé bancaire au 31 décembre 2021, soit un écart en moins de 60 710 F CFA au relevé bancaire.

Aux termes de cette présentation, la parole est donnée aux Commissaires aux Comptes pour leurs observations qui font quant à elles, état d'une disponibilité réelle de 5 277 060 F CFA au 31 décembre 2021 pour l'exercice 2021, proposant ainsi, « d'approuver les comptes de l'exercice 2021 tels que présentés ».

Aussi, le projet de résolution suivant est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Résolution n° 2

L'Assemblée Générale de l'Union des Consignataires et Armateurs de Côte d'Ivoire (UCACI), réunie en session ordinaire le Lundi 31 Janvier 2022 à l'Auditorium du port Autonome d'Abidjan, après avoir entendu lecture du rapport financier de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes, approuve à la majorité, les comptes dudit exercice qui se soldent dans nos livres, à la somme de 5 216 350 FCFA contre 5 277 060 FCFA au relevé bancaire, affichant un écart en moins de 60 710 FCFA par rapport au relevé bancaire.

C. PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET DE L'EXERCICE 2022

1) Le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'exercice 2022

Pour l'exercice 2022, le projet de budget de fonctionnement s'établit à la somme de 17 018 100 F CFA, inférieur de 2 437 331 F CFA soit – 12,6 % par rapport à celui de l'exercice 2021 qui se chiffrait à 19 455 431 F CFA.

Cette baisse s'explique par la non prise en charge dans le budget UCACI pour l'exercice 2022, des salaires de l'Assistant et du Secrétaire Exécutif.



Notons ici qu'autrefois, le salaire de l'Assistant du Président était financé par les cotisations des membres.

Il faut ici rappeler que les retards de cotisations annuelles des membres se chiffrent à ce jour, à la somme de 29 615 000 F CFA. A cet effet, les Consignataires sont priés de bien vouloir s'acquitter de leurs arriérés de cotisations.

2) Le budget Associatif

Il se présente sous deux volets, le budget prévisionnel de la FEDERMAR et celui de la FONASBA :

a) Le budget prévisionnel de la FEDERMAR pour l'exercice 2022

Comme l'année dernière, il s'établit à la somme de 2 500 000 F CFA.

A ce jour, les arriérés de cotisations FEDERMAR des membres se chiffrent à la somme de 3 250 000 CFA, se répartissant entre :

- 390 000 F CFA de cotisations 2018,
- 585 000 F CFA de cotisations 2019,
- 1 105 000 F CFA de cotisations 2020,
- 1 170 000 F CFA de cotisations 2021.

b) Le budget prévisionnel de la FONASBA pour l'exercice 2022



En 2021, le budget FONASBA s'est exécuté pour la somme de 1 760 943 F CFA représentant la cotisation annuelle FONASBA 2020-2021, hors frais de transfert. La réunion annuelle n'ayant pas eu lieu du fait du COVID – 19.

Ici, les arriérés de cotisations FONASBA attendus des membres se chiffrent à la somme de 3 430 000 F CFA.

Pour l'année en cours et en raison de la reprogrammation en mars 2022 de la réunion annuelle se tenant à Anvers en Belgique, le budget FONASBA pour l'exercice 2022 s'établit globalement à la somme de 5 800 000 F CFA, se décomposant pour :

- 1 800 000 F CFA pour l'exercice 2021 – 2022,
- Et de 4 000 000 F CFA de frais de voyage et de mission.

Ici prend fin, la présentation des projets de budget pour l'exercice 2022, sanctionnée par le projet de résolution ci-après.

Résolution n° 3 :

L'Assemblée Générale de l'Union des Consignataires et Armateurs de Côte d'Ivoire (UCACI), réunie en session ordinaire le Lundi 31 Janvier 2022 à l'Auditorium du Port Autonome d'Abidjan, après avoir pris connaissance du budget global de l'exercice 2022, d'un montant de 25 318 100 FCFA se décomposant en :

- 17 018 100 FCFA de Budget de fonctionnement
- 2 500 000 FCFA de Budget Associatif au titre de la Fédération Maritime de Côte d'Ivoire (FEDERMAR)
- Et 5 800 000 FCFA de Budget Associatif au titre de la FONASBA 'Federation of National Associations of Ships'Brokers and Agents)

Adopte à la majorité, le Lundi 31 Janvier 2022, ledit budget.

Ainsi aux termes des travaux et après avoir adressé au nom de tous les membres de l'UCACI, ses sincères remerciements au Directeur Général du Port Autonome d'Abidjan pour avoir accepté volontiers de mettre à disposition, la prestigieuse salle de l'Auditorium de la Direction Générale du Port Autonome d'Abidjan, la Vice-Présidente de l'UCACI a mis fin à la session, à Douze Heures Vingt-Six minutes.



Annexe I : Tableau du Budget Prévisionnel de l'exercice 2021

Annexe II : Tableau de Réalisation du Budget de l'exercice 2021

Annexe III : Tableau du Budget Prévisionnel de l'exercice 2022.

Fait à Abidjan, le 31 Janvier 2022

La Vice-Présidente

Isabelle GUESSENND



Le Secrétaire Général Adjoint

Fulgence Amangoua AKA

Hop

18000 F



Droit x

Hors Délai.....

Reçu la somme de.....

15 mille francs

Quittance n°.....

Enregistré le.....

Registre Vol. 01 Folio 61 Bord 758

Le Chef de Bureau du Domaine,
de l'Enregistrement et du Timbre



ANNEXE I BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2021



	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	TOTAL
CIE	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	750 000
Internet Fibre Optique	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000	348 000
Carburant	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	1 200 000
Forfait communication	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	480 000
Fournitures de bureau	70 000				60 000			60 000		60 000		60 000	250 000
Matériel de bureau	100 000												100 000
Matériel de sonorisa [°]	250 000												250 000
Transport courses	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	240 000
Renouvellement bail					210 000								210 000
Réabonnement BP	50 100												50 100
Loyer						1 800 000							
Maintenance-Réparat [°]	150 000						1 800 000						1 800 000
Salaire net assistant	245 900	245 900	245 900	245 900	245 900	245 900	245 900	245 900	245 900	245 900	245 900	245 900	3 094 900
Nettoyage bureau	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	600 000
Produits entretien bur	20 000				20 000			20 000					60 000
IMP, SAL/CNPS/FDFP			230 000		230 000			240 000					950 000
Prime transport Assist.	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	600 000
Dons/Act [°] humanit													
Divers/Collations réun	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Parking				120 000		120 000		120 000					600 000
Forfait cabinet comptia.			250 000										480 000
Frais Bilan Financiers													250 000
SOUS TOTAL 1	955 000	979 900	2 984 900	769 900	584 900	3 089 900	644 900	709 900	2 994 900	789 900	584 900	3 024 000	18 473 000
Budget mission										1 600 000			
Billet d'avion										1 400 000			
Cotisation FONASBA											1 400 000		
Cotisation FEDERMAR		2 500 000										1 660 000	
SOUS TOTAL 2	2 500 000											2 500 000	
GRD TOTAL(1 + 2)										0			7 160 000
													25 633 000

ANNEXE II BUDGET REALISATION DE L'EXERCICE 2021



	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	TOTAL
CIE		107 185		100 975		102 050		100 885		88 240		108 165	607 500
Internet Fibre Optique	0	14 892	24 970	24 970	29 000	28 742	28 871	27 474	27 474	28 871	28 871	28 871	293 006
Carburant	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	1 200 000
Forfait communication	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	480 000
Fournitures de bureau	35 000				48 500			65 500	13 000			3 000	47 500
Matériel de bureau	350 000							1 165 000					1 515 000
Matériel de sonorisa ^t													
Transport courses	28 500	27 000	14 000	35 500	19 500	27 500	23 000	22 000	14 000	11 000	20 000	22 500	264 500
Renouvellement bail													
Réabonnement BP	50 000					210 000							210 000
Loyer													
Maintenance-Réparation ^t	88 000	15 000	2 000		25 000	70 000	100 000	215 000	55 000	66 000	65 000	1 800 000	7 200 000
Salaire net assistant	245 900	245 900	245 900	245 900	245 900	245 900	245 900	245 900	406 700	245 900	245 900	389 800	3 255 500
Nettoyage bureau	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	600 000
Produits entretien bur	22 615					17 550							
Impots ITS /FDFP													
CNPS / CNAM						40 677							
Prime de transp Assist	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	125 895							
Divers/Collations réun	73 500	259 600		97 500	9 500	24 000	16 000						
Parking						120 000							
Forfait cabinet compta.						250 000							
Frais bilan financier						320 000							
Sous Total 1	1 060 015	723 477	2 873 042	945 845	674 450	4 250 764	674 771	867 259	2 829 746	703 496	609 021	2 950 663	19 455 431
Agios	4 950	4 950	4 950	4 950	4 950	4 950	4 950	4 950	4 950	4 950	4 950	4 950	59 400
Frais de transfert FON													
Cotisation FONASBA						63 380							63 380
Cotisation FEDERMAR													
Prêts à l'Assistant	2 500 000					1 760 943							1 760 943
Dons/ Actions Humanit	100 000												100 000
SOUS TOTAL 2						100 000	95 000	500 000		100 000	350 000	1 245 000	5 728 723
GRD TOTAL(1 + 2)													25 184 154

ANNEXE III BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2022

	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juill-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	TOTAL
CIE		125 000		125 000		125 000		125 000		125 000		125 000	750 000
Internet Fibre Optique	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000	348 000
Carburant	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	1 200 000
Forfait communication	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	480 000
Fournitures de bureau	70 000				60 000			60 000		60 000		60 000	300 000
Matériel de bureau	1 500 000												1 500 000
Transport courses	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	300 000
Renouvellement bail						210 000							210 000
Réabonnement BP	50 100												50 100
Loyer			1 800 000				2 070 000					2 070 000	8 010 000
Maintenance-Réparation	500 000												500 000
Nettoyage bureau	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	600 000
Produits entretien bur		20 000				20 000			20 000				80 000
IMP, SAL/CNPS/FDFP		300 000				300 000			300 000				900 000
Divers/Collations réun	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	600 000
Parking		120 000			120 000			120 000		120 000		120 000	480 000
Forfait cabinet comptia.	250 000												250 000
Frais Bilan Financiers								360 000					360 000
SOUS TOTAL 1	2 414 100	439 000	2 764 000	479 000	294 000	3 139 000	354 000	419 000	2 784 000	499 000	294 000	3 009 000	17 018 100
Budget mission								1 600 000					1 632 600
Billet d'avion								2 367 400					2 367 400
Cotisation FONASBA							1 870 000						1 800 000
Cotisation FEDERMAR	2 500 000												2 500 000
Don/ Actions Humanit	1 000 000												1 000 000
SOUS TOTAL 2	1 000 000	2 500 000						1 870 000		3 967 400	0		9 300 000
GRD TOTAL(1+2)													26 318 100

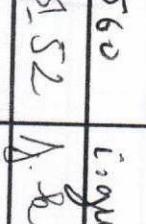
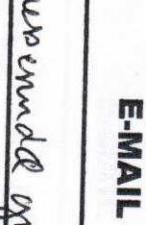
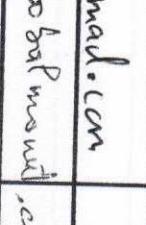
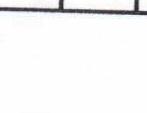
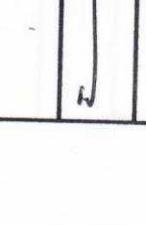
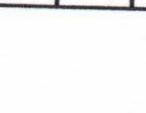
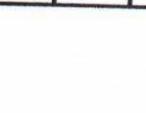
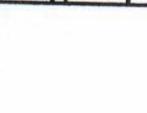


NB: Les émoluments dévolus au Président ainsi que les salaires de l'Assistant du Président et du Secrétaire Exécutif de l'UCACI seront prélevés sur les fonds mis à la disposition de l'UCACI par l'Arrêté interministériel n°1185/MAM/MEF/MBPE du 29 décembre 2020

LISTE DE PRESENCE DE

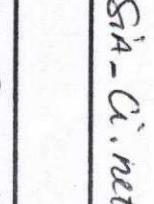
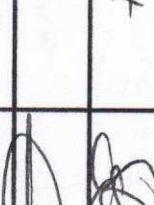
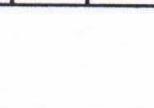
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU LUNDI 31 JANVIER 2022



N°	NOMS	PRENOMS	SOCIETES	TEL	E-MAIL	SIGNATURE
1	GUESSENNY	ESAHILL	Althia Shn.	07070533560	loumendre@gmail.com	
2	LAHAMON	SUSTÈ	GMCI	0708056152	A. Roslinon Ogo Salmawci.ci	
3	AYEMOU	DANIEL	MAS	0207878265	slipping@mas-ci.com	
4	ETHOURDIE	GERMAIN	MEDLOC	064289210	germainethourdi@medloc.com	
5	FOLOU	IGNACE	LTA	0708279518	ignace.folu@lta.ci	
6	HOUSSEY	AYEMOU	UCACI	02274557025	ayemou.houssey@ucaci.ci	
3	TOUÉE	JOSIANE	ONE	078110148	josiane.oulibaly@one-line.ci	
8	CBT	THEOPHILE	ACQUARADIN	090720014	slipping@acquaradin-ci.com	
9	AKA	FULGENCE	IMACOSA	0767869092	imacosas18@gmail.com	
10	AKOONY	JD	OMEROU	0748009152	jean-daniel.akouny@gmail.com	

LISTE DE PRÉSENCE DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU LUNDI 31 JANVIER 2022

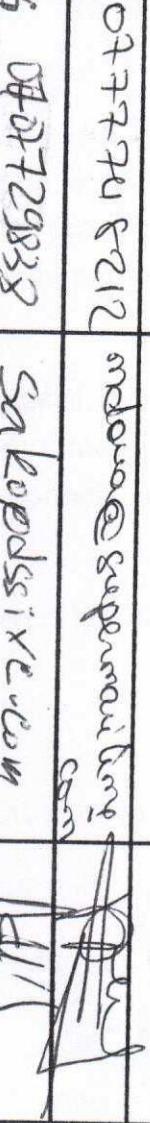
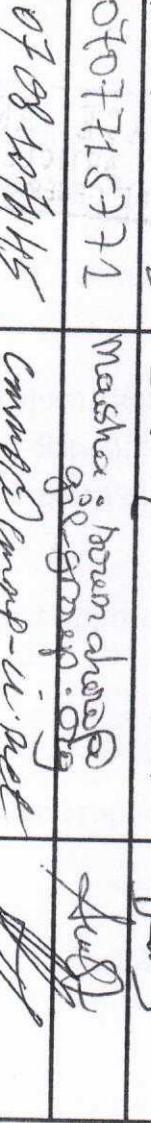
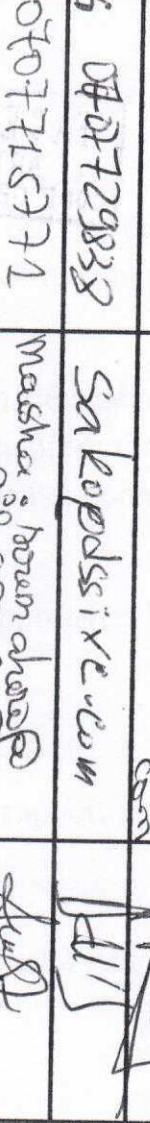
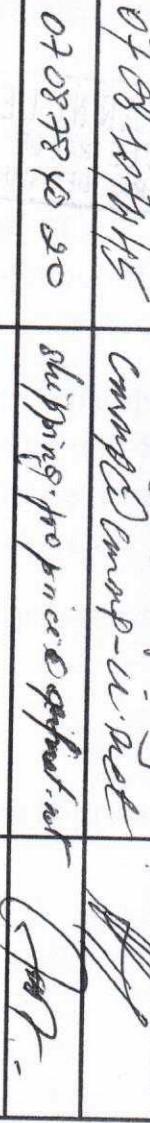
N°	NOMS	PRENOMS	SOCIETES	TEL	E-MAIL	SIGNATURE
11	FOVIER	SENÉE-ERIC	SIA	0709903269	erjed@sia-ci.net	
12	BOUARD	Franck	HEC	055522916		
13	TOURE	CHARLY	SEMAT	050586793376	3mury.toure@rimail.ca	
14	KOCHI	K. DIVIER	CNA COSMO	0749409900	shot.kochi@cosmo-cosm.com	
15	LAMA	ALFRED	PILCI	0787677974	lindome.lama@yahoohost.com	
16	Sylpha	Damador	S.I.S.A	0709850841	manosfer.yphle.sia-habot.com	
17	DAHLI	BILLY	EDIS	0708082062		
18	YET	NAVILLE	GASTALDI	0755153542	marilyne.yet@gmail.com	
19	Maison	Suzanne	GURT	0709904582	Lericie.maison@outlook.fr	
20	Mr. KARINE	MARIE	TMJ	0757727070	t.karine@dynat.com	



LISTE DE PRESENCE DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU LUNDI 31 JANVIER 2022



N°	NOMS	PRENOMS	SOCIETES	TEL	E-MAIL	SIGNATURE
21	DOUA	HURMECH	SUPERMARE- TECH	0277768212	sdoua@supermaring- tech.com	
22	SAKO	SOUVILLA	DIAMOND SHIPPING	02729838	Sakopedia.com	
23	BOUMAHOU	Keisha Agnès	LILSA	0707715771	Mashra & Bonne chance	
24	KORA	MA MARTIN	CMDP	0708107715	CMDP Côte d'Ivoire	
25	IBURE	Abou SACK	PRODIC	0208784020	shipping.province@produc.net	
26						
27						
28						
29						
30						

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2021



Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission qui nous est confiée, nous avons examiné les comptes de l'association UCACI de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

En effet, les documents comptables (le rapport financier et les annexes) mis à notre disposition nous ont permis d'effectuer le contrôle et vérification des comptes. Au cours de ce contrôle nous avons noté comme charges d'exploitation la somme de 19 455 431 FCFA et charges hors exploitation de 5 728 723 FCFA soit un total de **25 184 154 FCFA**.

Par ailleurs, le solde d'ouverture de l'exercice 2021 est de 4 180 770 FCFA et les cotisations 2021 de 26 400 000 FCFA soit une disponibilité de **30 580 770**. Donc solde de clôture de l'exercice 2021 est de $(30\ 580\ 770 - 25\ 184\ 154)$ **5 122 605 FCFA**

A ce solde il faut ajouter le solde de la caisse de 93 745 FCFA soit un montant de **5 216 350 FCFA**. Par contre l'analyse du relevé bancaire au 31/12/2021 donne un solde de **5 277 060 FCFA** d'où un écart positif de 60 710. Certainement des éclairages seront portés à ce niveau par le trésorier pour mieux comprendre cet écart.

Au delà, après justification des remarques dégagées, nous certifions que les comptes annuels qui font apparaître une disponibilité réelle de **5 277 060 FCFA** pour l'exercice 2022 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière à la fin de l'exercice.

Par conséquent, nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2021 tels que présentés.

En foi de quoi, nous avons rédigé le présent rapport sincère et véritable.

Fait à Abidjan, le 31 janvier 2022